

LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL !

La commission Femmes-Mixité du syndicat CGT 61 a diffusé un questionnaire, auprès des salarié.es d'établissements de santé de l'Orne. Il s'adressait à tou-te-s les salarié-e-s, dans un triple objectif :



- **Mesurer** les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail,
- **Etablir** des pistes d'action,
- **Sensibiliser** l'encadrement, les représentant-e-s des salarié-e-s et les salarié-e-s.

13% des répondant-e-s déclarent qu'il y a des affiches, revues ou écrits dégradants à l'égard des femmes.



80% des personnes ont déjà entendu des blagues ou propos à connotation sexiste ou sexuelle dans le cadre du travail, dans **90%** des cas l'auteur est de sexe masculin.

45% des femmes disent avoir fait l'objet de propos à connotations sexuelles par un-e collègue ou une personne extérieure intervenant dans l'entreprise.

24% des femmes interrogées, ont subi des contacts physiques non désirés (exemple : main sur l'épaule, pression physique sur des zones non sexuelles). **80%** des auteurs de ces actes sont salariés de l'entreprise.



13,5% des femmes ont subi des agressions sexuelles, sur leur lieu de travail, dans la majorité des cas, provenant d'une personne extérieure à l'entreprise.



Stop à la loi du silence ! Ce n'est pas normal !



L'employeur doit nous garantir un environnement de travail non sexiste, non violent, protéger ses salarié-e-s, et sanctionner les auteurs de violences

Article 4121-1 : L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.

La CGT est à vos côtés pour vous écouter, vous accompagner, vous soutenir, vous défendre et faire valoir vos droits.